

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 17 Mai 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-sept mai, le Conseil Municipal de la commune de **L'ILE D'OLONNE**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire Salle du Pré Neuf, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHABOT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 Mai 2021

Nombre des conseillers en exercice : 23 Présents : 21 Votants : 21

Etaient présents : Fabrice CHABOT, Maryse SOUDAIN, Thierry MONNEREAU, Emmanuelle CHAUVIN, Christophe PEIGNEY, Véronique MAFFREY, Michel MANDRET, Yohan EVENO, Jean-Luc PINGUET, Didier FERRE, Ludmila HEURION, Marie-Laure BOSSARD, Anna SCHEENAERTS, Sonia TEILLET, , Mickaël MICHON, Nicole MARANDEL, Jean-Michel GAZEAU, Laëtitia GOARDET, Carole GUERMEUR, Jean-Luc HOTTOT, Aurélie RUNIGO

Etaient absents excusés : Jocelyne GROLLIER (Pouvoir donné à Sonia TEILLET)

Etaient absents : Jean-Claude METAIS

Secrétaire de séance : Emmanuelle CHAUVIN

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 Avril 2021

- |   |                     |
|---|---------------------|
| 1 – Démolition du Crédit Mutuel : Résultat de la consultation .....                                       | <i>Délibération</i> |
| 2 – Marais : Proposition de création d'un marais pédagogique .....  | <i>Délibération</i> |
| 3 – Jury d'assises 2022 : tirage au sort .....  |                     |
| 4 - Agence postale : Renouvellement de la convention d'organisation avec La Poste .....                   | <i>Délibération</i> |
| 5 – Implantation de kiosques et distributeurs de produits alimentaires : Proposition de motion .....      | <i>Délibération</i> |
| 6 – Cimetière : Proposition de préservation des tombes et monuments funéraires d'intérêt historique ..... | <i>Délibération</i> |
| 7 – Déclarations d'Intention d'Aliéner : présentation   | <i>Délibération</i> |
| 8 - Questions diverses  |                     |

**1 Démolition du Crédit Mutuel : résultat de la consultation**

M. le Maire rappelle que les travaux de démolition doivent être coordonnés avec les recherches archéologiques qui doivent avoir lieu sur le terrain. Il a ainsi été organisé une consultation auprès d'entreprises spécialisées afin de procéder à cette démolition pour début Juin.

M. le Maire rappelle également que le distributeur a bien entendu été retiré et qu'il sera possible de faire des retraits auprès de l'épicerie et du Bar en attendant la construction du nouveau bâtiment dans lequel sera intégré un nouveau distributeur de billets.

Il apparait du rapport d'analyse des offres tel qu'adressé aux conseillers municipaux que le classement des offres est le suivant :

Critères d'attributions :

ENTREPRISES	PRIX		DELAIS		VALEUR TECHNIQUE		NOTE FINALE
	50%		25%		25%		
CTCV / SAINT HILAIRE DE RIEZ	100,00	50,00	0	0,00	0	0,00	50,00
S.T.T.P. / TALMONT SAINT HILAIRE	83,64	41,82	0	0,00	0	0,00	41,82
S.S.M.T.P. / SAINT MATHURIN	83,42	41,71	0	0,00	75	18,75	60,46
DEMCOH / BONCHAMP LES LAVAL	70,35	35,18	0	0,00	60	15,00	50,18
ATDV / BEAUFOU	56,64	28,32	0	0,00	75	18,75	47,07

**3) Classement des offres après vérification & suivant critères d'attributions :**

N°	ENTREPRISES	MONTANT HT/ € VERIFIE
1	S.S.M.T.P. / SAINT MATHURIN	11 975,00 €
2	DEMCOH / BONCHAMP LES LAVAL	14 200,00 €
3	ATDV / BEAUFOU	17 637,45 €
4	CTCV / SAINT HILAIRE DE RIEZ	9 990,00 €
5	S.T.T.P. / TALMONT SAINT HILAIRE	11 944,00 €

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide de retenir la société SSMTM

## 2 Marais : proposition de création d'un marais pédagogique

M. le Maire fait part d'une réflexion globale menée depuis de nombreuses semaines quant à l'identité et le patrimoine naturel de la commune. Eu égard à l'importance de l'activité du marais en général, à la richesse faunistique et floristique très importante, au symbole fort qu'ils représentent à l'entrée du bourg en lien direct avec le Moulin Gueffard qui sera prochainement réhabilité, M. le Maire propose au conseil municipal de formaliser l'intérêt de la commune pour un projet de création de marais pédagogique.

Il s'agirait à la fois de faire participer les enfants autour d'un projet de protection et valorisation peut-être d'y associer les sauniers sur la question de production de sel, de formation de futurs sauniers ... beaucoup de choses peuvent être imaginées dans le sens du développement et de la pédagogie.

M. Jean-Luc Hottot interroge sur le dimensionnement d'un projet qui pourrait intéresser l'agglomération. M. le Maire réponds qu'il s'agit bien d'un projet communal et que dans l'immédiat l'agglomération n'a semble-t-il pas de projets de ce type. Notre volonté est de conserver notre village au pied des marais et la maîtrise de ce patrimoine naturel.

On ne peut pas faire l'impasse sur cette mise en valeur et point primordial de notre programme

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE

## 3 Jurys d'assises 2022

Le conseil municipal a procédé au tirage au sort des jurys d'assise à partir des listes électorales

## 4 Agence postale : renouvellement de la convention

M. le Maire rappelle que l'agence postale communale est en place depuis 2015. Elle permet de maintenir sur la commune :

- les services postaux : timbres, enveloppes, colis dépôts et retraits ...

- Les services financiers : retraits et versements sur comptes La Poste

Une convention établie avec La Poste détermine les responsabilités et engagements de chaque partie comme suit :

La Poste est en charge de :

- l'équipement numérique,
- L'aménagement de l'agence postale,
- la formation et le suivi du personnel,
- Verse une indemnité compensatrice à la commune

La commune :

- Met à disposition le personnel
- Perçoit une indemnité compensatrice (12 552 €/an)

La présente convention est renouvelée pour une durée de 9 ans

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE décide du renouvellement de ladite convention

### 5 Implantation de distributeurs de produits alimentaires : proposition de motion

M. le Maire indique être sollicité depuis plusieurs mois par des porteurs de projet d'implantation de distributeurs ou kiosques de produits alimentaires.

Il est certes mis en avant un quotidien qui évolue : chômage partiel, couvre-feu, confinement .... Qui pourraient favoriser ce développement. Ces équipements sont la possibilité pour certains de trouver des niches d'activité et cela est plutôt signe d'une volonté de s'adapter ou d'orienter le changement des modes de vie.

Cependant, ces distributeurs posent différents problèmes. Des problèmes matériels dans un premier temps puisqu'ils tendent à s'implanter dans des endroits et dans des conditions peu appropriées au niveau architectural.

Ils créent également une concurrence parfois déloyale puisqu'ils commercialisent souvent des produits qui le sont déjà par des commerçants locaux

Avec du recul on peut se rendre compte que cela va à l'encontre de notre propre politique et des actions de la commune depuis quelques années. Nous avons valorisé notre bourg, nos commerçants, une politique de développement commercial en préemptant, en développant en investissements.

Nous avons cette chance d'avoir des commerces et des services de proximité qui arrivent à en vivre mais il est à craindre qu'un distributeur viderait ou contribuerait à vider une partie de l'activité des commerçants. Les habitants comme les touristes apprécient la qualité et la diversité de nos commerces

M. le Maire précise enfin que sur le domaine public il ne délivrera pas d'autorisation d'occupation pour installer un distributeur qui pourrait concurrencer des activités déjà installées et qui participent à la vitalité de la commune. Quant à de possibles installations sur des terrains privés, il sera primordial d'examiner les éventuels problèmes de sécurité, de stationnement ou encore de tapage nocturne.

Une rencontre avec l'ACAIO a été organisée sur ce sujet.

Mme Carole Guerneur indique être en total accord avec cette proposition de motion car travaillant dans la restauration cela pose question de perte de lien social, de danger pour les commerçants

locaux. Elle interroge également sur le besoin de voter une telle motion puisque la Mairie devra donner son accord dans tous les cas.

M. le Maire précise qu'il s'agit de faire connaître une position claire sur cette question afin de relayer cette volonté et le souhait du conseil municipal. Il précise ne pas se positionner en critique à l'encontre des professionnels qui développent cette activité mais en tant que celui qui doit préserver le fonctionnement de sa commune.

Mme Sonia Teillet indique être d'accord sur la question des distributeurs mais pas en ce qui concerne les kiosques. Il y a du personnel et ce n'est pas du tout pareil.

M. le Maire confirme que c'est une notion et une nuance importante

Mme Annemiecke Schaeneerts demande comment sera communiqué cette information ?

M. le Maire précise qu'il souhaite faire un communiqué dans la presse pour expliquer cette démarche

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE adopte la motion telle que présentée

#### 6 Cimetière : proposition de conservation des pierres tombales et monuments funéraires d'intérêt patrimonial ou historique

M. Le Maire indique qu'il s'agit du site communal le plus fréquenté. Si la commission travaille actuellement à son aménagement et accessibilité, les procédures de reprise des concessions en état d'abandon amène à réfléchir sur la conservation des monuments et pierres tombales dont certaines ont un véritable intérêt historique.

M. Yohan Eveno indique que certaines ont plus de 120 ans car elles se trouvaient dans l'ancien cimetière autour de l'église. Un inventaire précis a été fait

Le conseil municipal à l'UNANIMITE, valide ce projet de conservation de pierres tombales et monuments funéraires d'intérêt patrimonial ou historique

#### 7 DIA

M. le Maire informe le conseil municipal avoir renoncé aux préemptions suivantes

- AC 373 et 375 : Terrain + Habitation – 17 Rue des Aubépines
- AL 236 : Terrain + Habitation – 10 Rue de la Burelière
- AL 154, 268 et 270 : Terrain + Habitation – 23 Rue de la Burelière
- AA 69p : Terrain – 21 Rue des Ecoles
- AC 374p : Terrain + Habitation – 15 Rue des Aubépines
- AD 189, 190, 191, 192, 193 : Terrain – Pré du Pin
- AN 20 : Terrain + Habitation – 6 Impasse des Courlis
- AN 427p : Terrain – 6 Rue des Mouettes
- AA 169 et 170 : Terrain + Habitation – 13 Rue des Marais
- AL 364p : Terrain – 8 Rue de la Burelière

## 8 Questions diverses

- Mme Maryse Soudain : début des travaux semaine 21 et 22 pour le city stade et la zone fitness. Livraison le probable le 5 juin pour une inauguration le 12 juin. La commission prépare les règles de fonctionnement et poursuit la réflexion sur le futur espace famille. A l'occasion de la Fête des mères le 30 mai, les 22 mamans d'enfants nés cette année se verront remettre une orchidée offerte par la commune. Enfin, la commission prépare le règlement du futur CM des enfants.
- M. Thierry Monnereau : Les travaux place de gaulle avancent bien. Victime de son succès avec les pierres apparentes du Bar c'est finalement l'intégralité du bâtiment qui sera traité ainsi. Il en sera de même pour la maison en face. La Cohabitation entre notre chantier et le façadier est délicate. Les travaux du clocher sont également toujours en cours. La commission a travaillé sur un projet de réutilisation des ardoises.
- Mme Ludmila Heurion demande si un calendrier de travaux de la Place de Gaulle peut être transmis aux riverains car la situation actuelle lui impose une fermeture de son activité
- M. le Maire indique que la commune va réfléchir à lui mettre à disposition un local mais également que l'entreprise s'est engagée à maintenir un accès permanent à son cabinet. Ce point doit être revu de toute urgence.
- M. Jean-Luc Hottot : expose que les travaux ne sont pas toujours assez expliqués aux anciens. Est-il possible de mettre un affichage sur chaque site avec une explication, la durée et le cout des travaux. M. le Maire indique que la communication est aujourd'hui très réactive sur internet et le site municipal. Il existe également le Bulletin municipal mais qui est annuel. La communication ne peut-elle passer également par les élus?.
- M. Jean-Luc Hottot souligne également l'absence qui lui semble regrettable des élèves des écoles lors de la cérémonie du 8 Mai. Les commémorations sont importantes. Mme Maryse Soudain indique que l'installation du CM des enfants pourrait être le support de tels projets puisque l'axe de la citoyenneté est prévu. Cependant Mme Maryse Soudain rappelle que cela ne peut être imposé aux directeurs d'établissements. Le superbe projet d'accompagnement de Coline Dévé dans le financement de son livre avait permis d'associer de nombreux intervenants : centre de loisirs, bibliothèque .... M. Jean-Luc Hottot indique qu'il pensait également solliciter les parents d'élèves et leurs représentants.
- M. el Maire souligne en effet que l'UNC souhaite associer les enfants.
- Mme Emmanuelle Chauvin et M. Michel Mandret indiquent que les associations sportives sont sur la voie de la reprise le 19 mai pour les mineurs en salle et les adultes à partir du 9 juin avec nombre limité. D'autre part l'organisation de l'Ironman le 4 juillet nécessite encore des bénévoles 7h à 10h du matin. De son côté, le 10 kil aura lieu le 19 juin également avec sans aspect festif. 500 personnes maximum pourront participer.
- M. Fabrice Chabot rappelle l'expo photo à partir du 12 juin. Ce sont 70 artistes qui mettent en valeur notre territoire et attirent toujours beaucoup de monde
- Mme Véronique Maffrey précise que la structure jeux du centre de loisirs et école maternelle sera installée dernière semaine de juin. La commission cantine se réunira en juin pour faire le bilan des premières actions et en particulier la mise en place d'achats en circuit court.
- M. Christophe Peigney précise que le DAB a été retiré le 19 mai et service de dépannage est possible auprès de l'épicerie et du Bar. Pour des raisons de sécurité cette information ne sera pas véritablement diffusée
- M. Jean-Luc Pinguet indique que les caméras de vidéoprotection de la Redoute sont installées
- M. Yohan Eveno expose que les treilles et roses trémières ont été plantées dans le bourg

- Mme Ludmila Heurion informe le conseil municipal qu'un local est recherché par des professionnels pour exercer en art thérapie, une sophrologue et raïki pour compléter les pratiques
- M. Fabrice Chabot rappelle que les projets d'antennes sont toujours en cours et que pour le moment les procédures engagées ne sont pas en notre faveur.
- M. le Maire indique également que dans le prolongement de l'extension de la zone des Bajonnières, les premières ventes sont en cours. Il rappelle également que les élections Départementales et Régionales se tiendront les 20 et 27 juin et fait part de l'installation d'un nouveau professionnel dans le bourg avec l'arrivée d'un tatoueur.